

COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 06 NOVEMBRE 2018

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : CHARLES J - VELOSO J.

CTDA : N. BROTONS

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au vendredi 17H. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

À tous les Arbitres qui doivent faire le rattrapage du 11 novembre 2018.

Les arbitres absents à l'AG de septembre et ceux qui n'ont pas réussi le test physique lors de cette AG, doivent impérativement être présents au stage de rattrapage sous peine de sanctions, le dimanche 11 novembre à 9h au stade de SEYSSINET avec équipement sportif et administratif. Présence à 8h 00 pour pointage des candidats.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COURRIERS CLUBS :

FC SEYSSINS : absence arbitre du 4/11/2018 transmis pour enquête.

CHAMPAGNIER : problème de désignations, transmis au responsable pour suite à donner

COURRIERS ARBITRES :

LALO Aboubaker : candidature foot entreprise et jeunes, disponible les samedis après-midi et lundi soir, transmis aux responsables concernés.

NDAO PAPE MOR : pris connaissance de ton retard à ton match, merci d'avoir pris contact avec le désignateur des jeunes pour faire le match suivant avec son accord et celui des 2 clubs.

Bayle Maxence : absence pour son match du 3/11 /2018 transmis au responsable pour suite à donner

GUIGON Florian : suite à votre courrier, la commission étudie votre demande.

FUENTES Mickael: nouvelle adresse, pris note.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.